

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

Date de la convocation  
et affichage: 12 novembre 2012

Date d'envoi des délibérations à la  
Préfecture : 16 novembre 2012

Nombre de membres  
en exercice : 23

Date d'affichage à la porte de la  
Mairie : 16 novembre 2012

L'an deux mil douze, le quinze novembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mme Martine POIGNONNEC, M. Georges BREZELLEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT et M. Michel JOUNENT, Adjoints.

### Etaient présents :

M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, Mme Frédérique GIRARDET, Mme Annick CLERE, M. Robert ALLENOU, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE, M. Jacques MARTIN et Mme Marie-Françoise HYDRIO.

### Absents représentés :

M. Alain LORANT donne pouvoir à M. Sylviane BRE  
Mme Pascaline VEDRINE donne pouvoir à M. Michel ROCFORT  
M. Mathieu TANON, donne pouvoir à M. Dominique BLANC  
Mme Céline THORAVALE donne pouvoir à Mme Mariannick KERVOELEN  
M. Bernard OLIVER donne pouvoir à Mme Françoise GIRARDET  
M. Patrick LE CHEVOIR donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE

Mme Annick CLERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 17

Représentés : 6

Votants : 23

### PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Donc nous avons le quorum, nous pouvons siéger et ouvrir ce conseil. Alors le premier point concerne la convocation du conseil extraordinaire de caractère d'urgence.

M. ROCFORT : Excusez-moi, on aurait une question préalable.

M. LE MAIRE : Est-ce que cela un lien avec l'ordre du jour ?

M. ROCFORT : Tout à fait, tout à fait. On a été reçu hier par le Préfet SOUBELET qui a cette occasion nous a informés que vous lui aviez demandé de dissoudre le conseil municipal. Le Préfet SOUBLET a saisi le Ministre de l'Intérieur de l'opportunité de l'opération. On aimerait connaître le sens de votre démarche.

M. LE MAIRE : Alors, un cela n'a pas de lien avec l'ordre du jour et deux je n'ai absolument pas demandé, comme vous l'affirmez, au Préfet SOUBELET cette démarche, je lui ai simplement fait part des dysfonctionnements qui existaient au sein de la municipalité concernant la gestion quotidienne. Donc je reprends l'ordre du jour. Convocation du conseil extraordinaire, caractère d'urgence. Donc j'ai justement puisqu'il y a un lien avec votre question, fait part à Monsieur le Préfet des difficultés de fonctionnement du conseil et voilà la réponse qu'il m'a apportée par lettre en date du 6 novembre 2012 : Vous avez appelé mon attention sur les conséquences pratiques de difficultés de fonctionnement que rencontre le conseil municipal depuis plusieurs semaines, vous m'informez que les décisions modificatives vous permettant d'honorer certaines factures et d'ajouter des crédits à quelques lignes budgétaires qui n'ont pu faire l'objet d'un examen par le conseil municipal du 31 octobre 2012, sujet d'ailleurs qui avait aussi et déjà été présenté lors du conseil du 20 septembre dernier, entravant ainsi le bon fonctionnement des services communaux et nuisant à vos créanciers. Le conseil municipal ayant spécifié les crédits par article, vous ne disposez pas en effet de la possibilité prévue par l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder sans consultation du conseil municipal à des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre. Toutefois, il vous est possible d'honorer les factures dans les limites des crédits disponibles sur ces lignes budgétaires. Je vous suggère par ailleurs pour mettre un terme à cette situation de réunir à nouveau le conseil municipal dans les meilleurs délais et de lui présenter les difficultés concrètes rencontrées par les services afin de l'amener à voter des crédits supplémentaires. Dans l'attente, mes services examinent avec les services de la

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

Direction Départementale des Finances Publiques les solutions qui pourraient être mises en œuvre dans ce contexte. Alors voilà donc les raisons confirmées par Monsieur le Préfet de la convocation du conseil municipal extraordinaire en caractère d'urgence. Donc je mets au vote puisque c'est la réglementation, le caractère d'urgence de ce conseil.

Mme KERVOELEN : Monsieur le Maire j'aurais une question. J'aimerais savoir pourquoi je n'ai pas reçu de convocation au conseil municipal.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi je l'ignore.

Mme KERVOELEN : A ce jour le facteur ne m'a rien apporté.

M. LE MAIRE : Est-ce que d'autres élus n'ont pas reçu cette convocation ? Cela a été envoyé par email et par poste.

Mme KERVOELEN : Oui, mais par email je ne souhaite pas que cela soit envoyé à mon domicile donc c'est envoyé en mairie par email, mais je ne l'ai ouvert que ce soir puisque je ne suis pas venue de la semaine. Donc, il faudrait peut être s'assurer que je l'ai par la poste.

M. LE MAIRE : Oui, je suis bien d'accord mais si il y a un défaut postal c'est-à-dire si une personne parmi tous les élus ne le reçoit pas ce n'est pas la faute du conseil municipal, il y a un problème de poste puisque tous les autres élus l'ont reçu par poste.

M. ROCFORT : Donc les postes françaises ne sont vraiment pas bonnes.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas me mettre à la place des postiers si vous voulez. Donc je reviens à ce point n° 1 « Convocation du conseil municipal extraordinaire – caractère d'urgence », donc je fais voter le caractère d'urgence puisque la réglementation l'exige.

### Délibération n° 12-15/11-01

#### Convocation du conseil municipal extraordinaire – caractère d'urgence

Les décisions modificatives du budget principal Ville et du budget annexe cinéma, présentées dans les conseils municipaux du 31 octobre 2012 et du 20 septembre 2012 n'ont pas été approuvées.

Pour éviter une situation de blocages sérieux des services municipaux, il est impératif que le conseil municipal se réunisse pour se prononcer sur ces deux points.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide :

**par 22 (vingt-deux) voix pour** (BLANC Dominique, POIGNONNEC Martine, BREZELLEC Georges, KERVOELEN Mariannick, ROCFORT Michel, LORANT Alain, JOUNENT Michel, VEDRINE Pascaline, ABBEST William, QUERE Isabelle, TANON Mathieu, BRE Sylviane, THORAVAl Céline, LUCAS Jeanne, GIRARDET Frédérique, OLIVER Bernard, CLERE Annick, LE CHEVOIR Patrick, ALLENOU Robert, VASSELIN Albert, MARTIN Jacques, HYDRIO Marie-Françoise  
**et 1 (une) abstention** (MORICE Bernard).

- **de reconnaître le caractère d'urgence de la situation, justifiant la convocation du conseil municipal dans un délai minimum d'un jour franc, conformément à l'article L 2121-11 du CGCT et l'inscription à l'ordre du jour de cette question.**

#### Débat au moment du vote

M. MORICE : *Je me suis abstenu.*

M. LE MAIRE : *Ah bien je ne vous ai pas vu. Alors on va recommence , qui s'abstient, oui, Bernard MORICE.*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

*M. MORICE : Une remarque simplement, le caractère d'urgence je veux bien mais on est rassemblé, l'urgence... maintenant il n'y a plus d'urgence on est réuni.*

*M. LE MAIRE : Là je ne comprends pas bien, il s'est agit ...*

*M. MORICE : On est réuni c'est tout. Je m'abstiens parce que, la dernière fois vous avez demandé de mettre au vote le budget général, la décision modificative, vous avez dit non et brutalement vous décidez que c'est absolument urgent pour réunir pour voter cette même décision. C'est un peu incompréhensible.*

*M. LE MAIRE : On ne va pas discuter longtemps, vous vous abstenez j'ai bien compris.*

M. LE MAIRE : Nous abordons le point n° 2 : Budget général – décision modificative n° 5.

### Délibération n° 12-15/11-02

#### Budget Ville – décision modificative n°5-2012

Monsieur le Maire soumet au vote les ajustements de la décision modificative n°5 du budget ville section de fonctionnement pour l'exercice 2012 qui se décompose selon les tableaux ci-dessous :

#### Décision modificative n°05-2012

##### Budget principal - Commune

<b>FONCTIONNEMENT - Recettes</b>		
<i>Chap</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
<b>70- Produits des services</b>		<b>2 130,00</b>
	70872 - serv.0206 Remboursement de frais par budget annexe	780,00
	70878 - serv.0246 Remboursement de frais	1 350,00
<b>74- Dotations et participations</b>		<b>580,00</b>
	74718 - serv. 0222 Participations Etat	580,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 710,00</b>

<b>Dépenses</b>		
<i>Chap</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>12 439,00</b>
	60611 - serv. 0204 eau et assainissement	-90,00
	60611 - serv.0205 eau et assainissement	465,00
	60611 - serv.0261 eau et assainissement	120,00
	60611 - serv.1211 eau et assainissement	385,00
	60611 - serv.4131 eau et assainissement	100,00
	60611 - serv.82419 eau et assainissement	2 240,00
	60611 - serv 4121 eau et assainissement	-1 970,00
	60611- serv 4111 eau et assainissement	-1 250,00
<b>sous total article 60611</b>		<b>0,00</b>
	60612 - serv.0246 Energie électricité	2 000,00
	60612 - serv 0247 Energie électricité	740,00
	60612 -serv.1211 Energie électricité	800,00
	60612 - serv 3143 Energie électricité	2 000,00
	60612 -serv.3211 Energie électricité	100,00
	60612 -serv.82414 Energie électricité	100,00
	60612 -serv.82415 Energie électricité	200,00
	60612 -serv.82419 Energie électricité	4 500,00

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012**

60612 - serv 8141 Energie électricité	-10 000,00
<b>sous total article 60612</b>	<b>440,00</b>
60621 - serv.0204 Combustibles	100,00
60621 - serv.0205 Combustibles	70,00
60621- serv.82410 Combustibles	-500,00
60621 - serv.3112 Combustibles	155,00
60621 - serv.3143 Combustibles	2 400,00
60621 - serv.4111 Combustibles	120,00
60621 - serv.4121 Combustibles	180,00
60621 - serv.4122 Combustibles	1 000,00
<b>sous total article 60621</b>	<b>3 525,00</b>
60622 - serv.0205 carburants	9 000,00
<b>sous total article 60622</b>	<b>9 000,00</b>
60623 - serv.0205 alimentation	400,00
60623 - serv.0241 alimentation	-270,00
<b>sous total article 60623</b>	<b>130,00</b>
60624 - serv.8232 produits de traitement	600,00
<b>sous total article 60624</b>	<b>600,00</b>
60631 - serv.1211 Fournitures d'entretien	500,00
60631 - serv.82419 Fournitures d'entretien	6 000,00
<b>sous total article 60631</b>	<b>6 500,00</b>
60632 - serv.2111 Fournitures de petit équipement	350,00
60632 - serv.2511 Fournitures de petit équipement	77,00
60632 - serv 6112- Fournitures de petit équipement	645,00
60632 - serv.82419 Fournitures de petit équipement	-6 000,00
60632 - serv.8221 Fournitures de petit équipement	-2 000,00
60632 - serv.8232 Fournitures de petit équipement	500,00
<b>sous total article 60632</b>	<b>-6 428,00</b>
60633 -serv 0261 - fournitures de voirie	<b>-171,00</b>
60633 - serv.8212 Fournitures de voirie	2 000,00
60633 - serv.8221 Fournitures de voirie	5 000,00
60633 -serv.8111 Fournitures de voirie	-10 000,00
60633 - serv.8232 Fournitures de voirie	-1 500,00
60633 - serv.8234 Fournitures de voirie	-600,00
60633 -serv.8235 Fournitures de voirie	-10 000,00
60633 -serv.8242 Fournitures de voirie	-1 700,00
<b>sous total article 60633</b>	<b>-16 971,00</b>
6064 - serv 3143 - Fournitures administratives	-400,00
<b>sous total article 6064</b>	<b>-400,00</b>
6067 - serv.2111 Fournitures scolaires	-350,00
<b>sous total article 6067</b>	<b>-350,00</b>
611 - serv 0241 contrat de prestations services	-450,00
611 - serv 2101 contrat de prestations services	-25,00
<b>sous total article 611</b>	<b>-475,00</b>
6135 - serv.0206 Locations mobilières	90,00
6135- serv 0247 - Locations mobilières	-740,00
6135 - serv 3143 - Locations mobilières	-500,00

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012**

6135-serv 6112 - Location mobilière	-550,00
<b>sous total article 6135</b>	<b>-1 700,00</b>
614 - serv 0208 Charges locatives et de copropriété	4 000,00
<b>sous total article 614</b>	<b>4 000,00</b>
61521 - serv.8232 Entretien et réparations terrains	-2 500,00
<b>sous total article 61521</b>	<b>-2 500,00</b>
61522 - serv.0204 Entretien et réparations bâtiments	1 500,00
61522 - serv.4122 Entretien et réparations bâtiments	250,00
<b>sous total article 61522</b>	<b>1 750,00</b>
61523 - serv.8232 Entretien et réparations voies & réseaux	2 500,00
<b>sous total article 61523</b>	<b>2 500,00</b>
61551 - serv.0205 Entretien et réparations matériel roulant	8 000,00
61551-serv 6112 - Entretien et réparation matériel roulant	-75,00
<b>sous total article 61551</b>	<b>7 925,00</b>
61558 - serv.0205 - Entretien et réparations autres biens mobiliers	2 500,00
61558 - serv.2511 Entretien et réparations autres biens mobiliers	-77,00
61558 - serv.8232 - Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 000,00
<b>sous total article 61558</b>	<b>3 423,00</b>
6156 - serv.4122 Maintenance	-250,00
6156-serv 0261 Maintenance	-700,00
6156-serv 3143 Maintenance	-300,00
<b>sous total article 6156</b>	<b>-1 250,00</b>
616 - serv.0245 - Primes d'assurances	29,00
616 - serv.0206 - Primes d'assurances	-29,00
616- serv 6112 - assurances	-20,00
<b>sous total article 616</b>	<b>-20,00</b>
6182 - serv.0208 Documentation générale et technique	600,00
<b>sous total article 6182</b>	<b>600,00</b>
6184 - serv 0205 - versement organisme de formation	780,00
<b>sous total article 6184</b>	<b>780,00</b>
6228 - serv.2101 Rémunérations d'intermédiaires divers	25,00
6228- serv 3143 Rémunérations d'intermédiaires divers	-500,00
<b>sous total article 6228</b>	<b>-475,00</b>
6232 - serv 0241 - Fêtes et cérémonies	450,00
<b>sous total article 6232</b>	<b>450,00</b>
6236 - serv.0205 - Catalogues et imprimés	150,00
<b>sous total article 6236</b>	<b>150,00</b>
6237 - serv.0236 - Publications	-340,00
6237 - serv 0241 - Publications	400,00
<b>sous total article 6237</b>	<b>60,00</b>
6241 - serv 0241 - Transport de biens	-400,00
<b>sous total article 6241</b>	<b>-400,00</b>
6251 - serv 0241 - Frais de déplacement	270,00
6251 - serv.4211 - Frais de déplacement	-81,00
<b>sous total article 6251</b>	<b>189,00</b>
6261 - serv.0231 - Frais d'affranchissement	270,00

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012**

	<b>sous total article 6261</b>	<b>270,00</b>
6262 - serv.0204 - Frais de télécommunications		-355,00
6262 - serv 0205 - Frais de télécommunications		1 100,00
6262 - serv 0206 - Frais de télécommunications		-145,00
6262 - serv 0236 - Frais de télécommunications		70,00
6262 - serv 1131 - Frais de télécommunications		60,00
6262 - serv 1134 - Frais de télécommunications		10,00
6262 -serv. 4111 - Frais de télécommunications		265,00
6262 - serv.4211 - Frais de télécommunications		40,00
6262 - serv.4212 - Frais de télécommunications		20,00
	<b>sous total article 6262</b>	<b>1 065,00</b>
6288 - serv.0206 - Autres services extérieurs		80,00
6288 - serv.0208 - Autres services extérieurs		-600,00
	<b>sous total article 6288</b>	<b>-520,00</b>
637 serv 0261 - Taxe Ordures ménagères		871,00
637 - serv 3143 - Taxe ordures ménagères		-300,00
	<b>sous total article 637</b>	<b>571,00</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>0,00</b>
6218 - serv.4222 - Autre personnel extérieur		459,00
	<b>sous total article 6218</b>	<b>459,00</b>
6332 - serv.0204 Cotisations versées au FNAL		350,00
6332 - serv. 0205 Cotisations versées au FNAL		750,00
6332 - serv.1121 Cotisations versées au FNAL		40,00
6332 - serv. 2101 Cotisations versées au FNAL		20,00
6332 - serv. 2121 Cotisations versées au FNAL		10,00
6332 - serv. 2511 Cotisations versées au FNAL		40,00
6332 - serv.3112 Cotisations versées au FNAL		100,00
6332 - serv.3143 Cotisations versées au FNAL		30,00
6332 - serv.4122 Cotisations versées au FNAL		20,00
6332 - serv.4223 Cotisations versées au FNAL		20,00
6332 - serv.6112 Cotisations versées au FNAL		50,00
6332 - serv.6411 Cotisations versées au FNAL		10,00
6332 - serv.9511 Cotisations versées au FNAL		50,00
6332 - serv.9522 Cotisations versées au FNAL		10,00
	<b>sous total article 6332</b>	<b>1 500,00</b>
6336 -serv.0204 Cotisations versées au CNFPT		-120,00
6336 -serv.4111 Cotisations versées au CNFPT		-45,00
6336 -serv.4122 Cotisations versées au CNFPT		45,00
6336 - serv.4221Cotisations versées au CNFPT		10,00
6336 - serv. 4222Cotisations versées au CNFPT		-20,00
6336 - serv.4223 Cotisations versées au CNFPT		10,00
6336 -serv. 6112 Cotisations versées au CNFPT		120,00
	<b>sous total article 6336</b>	<b>0,00</b>
64111 -serv.0204 Rémunération personnel titulaire		-5 537,00
64111 -serv.0205 Rémunération personnel titulaire		-4 000,00
64111 -serv.1121 Rémunération personnel titulaire		1 600,00
64111- serv.2111 Rémunération personnel titulaire		-800,00

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012**

64111 - serv.3112 Rémunération personnel titulaire	1 200,00
64111 - serv.4111 Rémunération personnel titulaire	-3 500,00
64111 - serv. 4122Rémunération personnel titulaire	3 500,00
64111 - serv. 4222 Rémunération personnel titulaire	-480,00
64111 - serv.6411Rémunération personnel titulaire	-2 500,00
64111 - serv. 9511Rémunération personnel titulaire	150,00
64111 - serv.9522 Rémunération personnel titulaire	30,00
<b>sous total article 64111</b>	<b>-10 337,00</b>
64131 -serv.2101 Rémunération personnel non titulaire	250,00
64131 -serv.2111Rémunération personnel non titulaire	800,00
64131 -serv.4222Rémunération personnel non titulaire	-459,00
64131 - serv.6112 Rémunération personnel non titulaire	5 200,00
64131 - serv.9522 Rémunération personnel non titulaire	87,00
<b>sous total article 64131</b>	<b>5 878,00</b>
6417 - serv.0205 Rémunération des apprentis	4 000,00
<b>sous total article 6417</b>	<b>4 000,00</b>
6451 - ser.0204 Cotisations à l'URSSAF	-500,00
6451 - ser.0205 Cotisations à l'URSSAF	-500,00
6451 - serv.2111 Cotisations à l'URSSAF	-800,00
6451 - serv. 2511 Cotisations à l'URSSAF	-500,00
6451 - serv.4122 Cotisations à l'URSSAF	2 800,00
6451 - serv.4221 Cotisations à l'URSSAF	-300,00
6451 - serv. 4222Cotisations à l'URSSAF	-300,00
6451 - serv. 5201Cotisations à l'URSSAF	-300,00
6451 - serv. 6112Cotisations à l'URSSAF	1 200,00
6451- serv.6411Cotisations à l'URSSAF	-800,00
<b>sous total article 6451</b>	<b>0,00</b>
6453 - serv.0204 Cotisations aux caisses de retraite	-1 500,00
6453 - serv.4122 Cotisations aux caisses de retraite	-250,00
6453 - serv.4222Cotisations aux caisses de retraite	-200,00
6453 - serv.4223Cotisations aux caisses de retraite	200,00
6453 - serv.5201 Cotisations aux caisses de retraite	-200,00
6453 - serv.6112 Cotisations aux caisses de retraite	200,00
6453 - serv.9511 Cotisations aux caisses de retraite	200,00
6453 - serv. 9522 Cotisations aux caisses de retraite	50,00
<b>sous total article 6453</b>	<b>-1 500,00</b>
6454 - serv.0205 Cotisations aux ASSEDIC	920,00
6454 - serv.2101 Cotisations aux ASSEDIC	100,00
6454 - serv.2111 Cotisations aux ASSEDIC	80,00
6454 - serv.3112 Cotisations aux ASSEDIC	100,00
6454 - serv.6112 Cotisations aux ASSEDIC	400,00
<b>sous total article 6454</b>	<b>1 600,00</b>
6455 -serv.0204 Cotisations pour assurance du personnel	-450,00
6455 - serv.0205 Cotisations pour assurance du personnel	-500,00
6455 - serv. 4111 Cotisations pour assurance du personnel	-350,00
6455 - serv.4122 Cotisations pour assurance du personnel	-300,00
<b>sous total article 6455</b>	<b>-1 600,00</b>
6458 - serv.0204 Cotisations aux autres org. sociaux	300,00

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

	6458 - serv.0205 Cotisations aux autres org. Sociaux	-300,00
	6458 - serv.2111 Cotisations aux autres org. Sociaux	-100,00
	6458 - serv.2121 Cotisations aux autres org. Sociaux	-30,00
	6458 - serv.2511 Cotisations aux autres org. Sociaux	-100,00
	6458 - serv.4223 Cotisations aux autres org. Sociaux	100,00
	6458 - serv. 6112 Cotisations aux autres org. Sociaux	100,00
	6458- serv.9511 Cotisations aux autres org. Sociaux	30,00
	<b>sous total article 6458</b>	<b>0,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>41,00</b>
	651 - serv.4211 Redevance pour concessions, brevets,...	41,00
<b>022 - Dépenses imprévues</b>		<b>-9 770,00</b>
	022-serv.0161 - Dépenses imprévues	-9 770,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 710,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14

**Décide, à l'unanimité,**

- **d'approuver la décision modificative n°5 – 2012 au budget de la ville pour l'exercice 2012 telle qu'elle a été présentée dans la présente délibération.**

Débat :

*Donc il s'agit d'une décision modificative concernant des recettes et dépenses de fonctionnement qui ont été déjà présentées le 31 octobre, déjà présentées le 20 septembre et qui concernent un certain nombre de dépenses article par article pour lesquelles vous avez eu tout loisir de prendre je dirais les informations auprès du service finances auprès de la direction générale car je rappelle, c'est important que tous les élus peuvent avoir des informations sur tous les sujets qui concernent les points à l'ordre du jour auprès des services. Donc je souhaite le rappeler pour qu'il n'y ait pas de malentendus. Il n'y a pas de cachotteries ou d'opacité, il est bien évident que tous les points qui sont à l'ordre du jour d'un conseil peuvent faire l'objet, c'est la loi, la réglementation, de toute demande d'informations auprès des services, en passant par la direction générale pour éviter une désorganisation et il n'y a aucun souci, d'ailleurs certains élus l'on fait et c'est très bien.*

*M. JOUNENT : Oui je suis un peu étonné parce qu'à chaque fois que je demande un renseignement, on me fait la réflexion que M. LOUESDON interdit à tout le personnel de parler aux élus. Alors, à moins qu'il y ait une distinction par rapport à moi*

*M. LE MAIRE : C'est impossible. Attendez, on va éviter la polémique, on va revenir à notre sujet. Je vous dis que c'est impossible puisque Monsieur LOUESDON n'a pas ce genre d'instruction, il ne peut pas prendre l'initiative de ce genre de décision. Donc, avez-vous des questions sur le volet « recettes fonctionnement » et ensuite on passera aux « dépenses » de cette DM n° 5 que vous avez sous les yeux. Qui a des questions ? Si vous n'avez pas de questions, sur le volet dépenses ...*

*M. ROCFORT : Si comme on a eu ...*

*M. LE MAIRE : Bon, bien attendez, je vous en prie, j'ai été trop vite. Je vous en prie.*

*M. ABBEST : Merci. Comme vous dites d'ailleurs qu'on a tout loisir de consulter les documents, moi je n'appelle pas cela un loisir, j'appelle cela une nécessité. Enfin bref. En ce qui concerne les DM, notamment la 60622 pour le carburant.*

*M. LE MAIRE : Attendez, là vous êtes sur le volet dépenses ....*

*M. ABBEST : J'ai posé la question de « recettes de fonctionnement »*



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

*M. LE MAIRE : Oui alors vous avez une question sur « recettes »*

*M. ABBEST : Je reviendrai sur les « dépenses »*

*M. LE MAIRE : Donc vous n'avez pas de question sur les recettes, donc maintenant je pose la question avez-vous des questions sur le volet « dépenses ». Alors je vous écoute.*

*M. ABBEST : J'ai une question sur le volet « dépenses ».*

*M. LE MAIRE : Je vous écoute.*

*M. ABBEST : Il s'agit de l'article 60622 « carburants »*

*M. LE MAIRE : Oui attendez. Voilà nous y sommes.*

*M. ABBEST : Service 0205. Je marque mon étonnement. Avec beaucoup de précautions bien évidemment. Il me semble que le budget primitif de 2011 était à hauteur de 38.000 €, ensuite le réel ce serait trouvé à 46.000 €. Le nouveau primitif, si j'ai bien compris, 2012 a été estimé à 38.000 €. Je continue. Si effectivement on prend référence le primitif précédant et que la dépense et que la dépense ait été effectivement de 46.000 €, je me pose la question à savoir pourquoi le dernier primitif était à 38.000 €. Je poursuis, si cela avait été établi au niveau du primitif on n'aurait pas aujourd'hui de DM à voter. Puisqu'on arriverait à peu près à la valeur des 9.000 € qui sont demandés en DM. Ces 9.000 € représentent à 1.34 € 6.800 litres de carburant. Ma question, bien évidemment on ne va pas laisser les services techniques sans carburant*

*M. LE MAIRE : Je vous en remercie.*

*M. ABBEST : Et la commune sans carburant, cela fait longtemps qu'on le dit, ce n'est pas d'hier. Ceci étant, je me pose des questions quand même sur la préparation en fait du budget à savoir pourquoi on vient à un primitif qui n'est pas réaligné sur le réel de l'année précédente, c'est tout.*

*M. LE MAIRE : Alors nous ferons en sorte que pour la préparation du prochain budget il n'y ait pas ce genre de questionnement mais à partir du moment où nous avons voté, vous avez voté, nous avons voté un budget qui fait qu'il y a un écart puisque cette fois ci vous avez imposé un vote article par article entre un article, son montant et la dépense correspondante, nous sommes obligés de passer une DM tout simplement. C'est purement mécanique.*

*M. ABBEST : Par contre j'espère avoir été clair dans ma démonstration.*

*M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit que vous n'aviez pas été clair. Je profite d'ailleurs de cette intervention pour vous dire qu'au prochain conseil municipal le 19 décembre prochain, nous examinerons un projet de budget, d'ici là nous aurons 2 commissions finances, l'une concernant le fonctionnement, l'autre les investissements. Nous aurons même avant un débat d'orientation budgétaire, un DOB, et j'espère que nous pourrions examiner l'ensemble de ces sujets de façon à ce qu'on ne répète pas ces éventuels écarts et en tous cas ces DM qui alourdissent nos débats et qui sont reconnaissons le assez inutiles. Avez-vous d'autres questions ?*

*M. ROCFORT : Les 9.000 €, c'est la transformation du dernier mois ou c'est une régularisation de consommation déjà effectuée. C'est quoi ces 9.000 € que vous nous demandez là ?*

*M. LOUESDON : Cela correspond au montant nécessaire pour pouvoir passer les commandes de carburant.*

*M. ROCFORT : Pour le dernier mois. Donc les services vont dépenser 9.000 € d'essence au mois de décembre, de carburant ?*

*M. LE MAIRE : Non il va falloir qu'ils commandent du carburant.*

*M. LOUESDON : Il va falloir qu'ils fassent le plein des cuves, ils ne vont pas juste remplir un mois et 15 jours les cuves donc c'est ce qui a été estimé par les services pour remplir à nouveau les cuves qui sont vides.*

*M. LE MAIRE : Cela ne correspond pas à une consommation pour un temps donné mais c'est pour remplir une cuve. Très bien. Avez-vous d'autres questions ? Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote.*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

M. LE MAIRE : Alors, le 3<sup>ème</sup> et dernier point à l'ordre du jour concerne le budget annexe cinéma décision modificative n° 5. Là il s'agit également d'une DM qui a été proposée le 31 octobre et au conseil précédent, c'est-à-dire 2 fois et il s'agit d'un ensemble en fait de régularisations ou de reclassements pour être plus précis de charges à caractère général.

*Monsieur LOUESDON rappelle à Monsieur le Maire qu'il convient d'ajouter à la DM un point concernant le minibus.*

*M. LE MAIRE : Vous avez raison. Avant de passer à ce point, Philippe LOUESDON me rappelle qu'en ce qui concerne la DM que nous venons de voter, un point nouveau est arrivé ce matin ou hier, en tout cas entre l'envoi de la convocation et aujourd'hui, qui concerne un problème sur le minibus. Il faut assurer, je crois, un petit équipement qui concerne une marche, le marchepied ne fonctionne plus (et il y a aussi l'alternateur). Cela pose des problèmes aux personnes âgées pour pouvoir monter dans le minibus. Donc Philippe LOUESDON s'est proposé tout simplement pour régulariser cela le plus rapidement possible de vous faire passer un rajout. Est-ce que vous l'avez ? Un rajout aux dépenses de cette DM de façon à ne pas bloquer le minibus en tout cas dans son fonctionnement vis-à-vis des personnes âgées. Avez-vous une question sur ce sujet ? Alors si vous n'en n'avez pas je vais vous proposer de modifier légèrement notre DM en tenant compte de ces charges, fournitures de petit équipement 645 €, location mobilière – 550 €, entretien et réparation de matériel roulant – 75 € et assurance -20 €.*

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer maintenant au point n° 3. En ce qui concerne cette section fonctionnement du budget annexe cinéma il s'agit de dépenses à caractère général.

### Délibération n° 12-15/11-03

#### Budget annexe cinéma – Décision modificative N°5-2012

Monsieur le Maire soumet au vote les ajustements de la décision modificative n°5 du budget annexe Cinéma section de fonctionnement pour l'exercice 2012 qui se décompose selon le tableau ci-dessous :

<b>PROPOSITION Dépenses</b>			
<i>Chap</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>VOTE</i>
<b>011- Charges à caractère général</b>		<b>0,00</b>	
	6068 - Autres matières et fournitures	2 250,00	Unanimité
	611 – Sous-traitance générale	-7 900,00	
	6135 - Locations mobilières	-350,00	Unanimité
	6156 - Maintenance	1 350,00	Unanimité
	618 - Divers	650,00	Unanimité
	6237 - Publications	2 000,00	6 voix pour (Dominique BLANC, Isabelle QUERE, Mathieu TANON, Frédérique GIRARDET, Bernard OLIVER, Patrick LE CHEVOIR) 14 voix contre (Sylviane BRE, Alain LORANT, Albert VASSELIN, Marie-Françoise HYDRIO, Bernard MORICE, Michel ROCFORT, Pascaline VEDRINE, Michel JOUNENT, Jeanne LUCAS, Mariannick KERVOELEN, Céline THORAVALE, Martine POIGNONNEC, Robert ALLENOU, Jacques MARTIN) 3 abstentions (William ABBEST, Georges BREZELLECC, Annick CLERE)
	6283 - frais de nettoyage des locaux	2 000,00	9 voix pour (Dominique BLANC, Georges BREZELLECC, Isabelle QUERE, Mathieu TANON, Frédérique GIRARDET, Bernard OLIVER, Annick CLERE, Patrick LE CHEVOIR, Albert

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

		VASSELIN) 10 voix contre (Sylviane BRE, Alain LORANT, Michel ROCFORT, Pascaline VEDRINE, Michel JOUNENT, Jeanne LUCAS, Mariannick KERVOELEN, Céline THORAVAL, Martine POIGNONNEC, Robert ALLENOU) et 4 abstentions (Marie-Françoise HYDRIO, Jacques MARTIN, Bernard MORICE, William ABBEST)
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Suite au vote de l'assemblée délibérante par article, il convient d'équilibrer la DM la nouvelle proposition de la décision modificative est ainsi réajustée par la diminution de l'article 611 pour tenir compte des deux votes contre des articles 6237 et 6283.

<b>Proposition votée</b>		
<i>Chap</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
<b>011- Charges à caractère général</b>		<b>0,00</b>
	6068 - Autres matières et fournitures	2 250,00
	611 – Sous-traitance générale	-3 900,00
	6135 - Locations mobilières	-350,00
	6156 - Maintenance	1 350,00
	618 - Divers	650,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction comptable M4 ;  
Vu les tableaux récapitulatifs ci-dessus ;

**Décide,**

- **D'approuver la décision modificative n°5 – 2012 du budget annexe Cinéma pour l'exercice 2012 telle qu'elle a été présentée dans la présente délibération.**

Débat :

*(Précisions du Maire : sur l'article 6068 - inscription d'une provision de 2.250 € pour l'achat d'une lampe de projecteur de rechange, en fait il s'agit d'une sécurité puisque la lampe de l'appareil numérique actuel, on croit qu'il n'y a pas de lampe dans les appareils numériques mais en fait il y en a aussi paraît-il, doit être remplacée).*

*Avant de passer au vote Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.*

*M. ROCFORT : On arrive en fin d'exercice, on souhaiterait connaître le déficit prévisible du budget du cinéma.*

*M. LE MAIRE : Cela malheureusement je ne peux pas vous le fournir, d'une part parce que ce n'est pas à l'ordre du jour, deuxièmement l'exercice n'est pas terminé. Si vous voulez, soyons clairs on ne peut pas aujourd'hui à l'occasion d'une DM qui représente quelques centaines ou milliers d'Euros nous lancer sur un débat et surtout une étude sérieuse sur le déficit éventuel du cinéma alors que c'est ce que nous allons justement voir à l'occasion de l'examen du prochain budget. Donc je crois que c'est vraiment tout à fait hors ordre du jour et surtout très très écarté des montants qui vous sont indiqués. Avez-vous d'autres questions.*

*M. ROCFORT : Vous nous confirmez qu'il y a bien un déficit.*

*M. LE MAIRE : Pardon ?*

*M. ROCFORT : Vous nous confirmez qu'il y a bien un déficit.*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

*M. LE MAIRE : Ah si c'est un piège que vous me tendiez, effectivement il y aura probablement un déficit d'exploitation mais on l'a toujours perçu.*

*M. ROCFORT : C'est l'opportunité, on voit 2.000 € pour l'impression de flyers.*

*M. LE MAIRE : Alors ce n'est effectivement pas un déficit vous avez raison sur un plan juridique ce serait une participation de la commune puisque c'est un budget autonome mais en fait ...*

*M. ROCFORT : C'est un déficit quand même ...*

*M. LE MAIRE : Ecoutez de toute façon la discussion n'est pas ouverte sur ce sujet nous en reparlerons il est certain que sur le fond nous sommes d'accord, le budget cinéma ne sera très probablement pas équilibré mais c'est une chose que nous savions dès le départ. Alors, en ce qui concerne maintenant notre DM avez-vous d'autres questions ?*

*Mme POIGNONNEC : Est-ce qu'on peut voter par ligne s'il vous plaît ? Puisqu'on l'a voté comme cela en début d'année.*

*M. LE MAIRE : Sur le budget oui mais là pour la DM quel est l'intérêt de voter ligne par ligne ?*

*Mme POIGNONNEC : Parce que le budget a été voté ligne par ligne.*

*M. LE MAIRE : Oui mais enfin je ne vois pas l'intérêt. Moi je veux bien.*

*Mme POIGNONNEC : Alors allons-y.*

*M. LE MAIRE : Je ne vois pas ce que cela apporte. Qu'est-ce que cela apporte.*

*M. ALLENOU : Cela apporte qu'il y a certaines dépenses qui sont prévues là qui ne nous paraissent pas opportunes, notamment la situation financière du cinéma en plus.*

*M. LE MAIRE : Bien.*

*M. ALLENOU : Telles que les flyers par exemple.*

*M. LE MAIRE : Bien, alors on va voter ligne par ligne.*

*Monsieur le Maire fait donc procéder à un vote ligne par ligne.*

*M. LE MAIRE : 6237 – Publications – Vous ne voulez pas qu'on fasse connaître les films lorsqu'ils sont publiés ?*

*M. ALLENOU : Il y a d'autres moyens moins onéreux.*

*MmeQUERE : Ah bon très bien. Je voudrais savoir lesquels.*

*M. MORICE : On est dans le vote pour l'instant.*

*M. LE MAIRE : Pour le moment on est dans le vote, je ne vous demande pas d'explications.*

*M. BREZELLEC : Je m'abstiens parce que j'aurais souhaité, puisque la somme semble choquer beaucoup de monde qu'on pouvait garder cette ligne mais la mettre à 1.000 € ou 1.200 € peu importe, en discuter si 2.000 semble beaucoup. Il est vrai que cela semble beaucoup mais ne rien mettre du tout cela me semble aussi vraiment très peu quand même.*

*M. LE MAIRE : Georges, que tu te rallies à une majorité pour garder tes amis je le comprends, je le comprends parfaitement, mais franchement pour 2.000 € quand on sait le budget qu'il a fallu pour lancer le cinéma et le faire connaître et surtout faire connaître les programmes, ce n'est pas du tout réaliste...*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

*M. BREZELLEC : Je te ferai remarquer que je m'abstiens parce que j'aurais souhaité qu'il y ait une autre somme. C'est tout, je le dis clairement, je n'ai pas voté contre les 2.000 €, je ne voterai pas pour, je m'abstiens parce que je pense qu'il peut y avoir un compromis.*

*M. LE MAIRE : Alors est-ce que tu proposes une autre somme ? On va terminer le vote.*

Après le vote :

*M. LE MAIRE : Pour donner au responsable du cinéma peut être les moyens de communiquer.... (le maire est interrompu. Il lui est demandé de recompter les voix contre). Il y a 14 voix contre.*

*M. LE MAIRE : Est-ce que vous suggérez qu'on mette une autre somme comme le propose Georges BREZELLEC. Non vous ne le souhaitez pas, donc c'est zéro. Il n'y a plus de flyers.*

*Les frais de nettoyage des locaux, c'est 2.000 €, c'est par rapport au nouveau contrat qui a été ramené à 21 ou 22.000 € au départ à 10.000 €, c'est bien cela ? On a ajusté en fonction, c'est le contrat de nettoyage du cinéma qui a donc été divisé par 2 pour des raisons d'économies et compte tenu du nombre de séances, puisque c'est cela qui était convenu avec le prestataire, il était convenu qu'on ajuste en fonction des besoins. Donc on a économisé 10.000 € sur cette affaire depuis le démarrage. Là on a besoin de 2.000 €. Il y avait un marché et il y a eu un avenant tout simplement, que vous avez voté d'ailleurs.*

*M. ABBEST : Comment on peut diviser par 2 la somme initiale en conservant la même prestation.*

*M. LE MAIRE : Non on n'a pas la même prestation, il fait moins d'heures bien sûr.*

*M. ABBEST : Oui il fait moins d'heures mais il faut quand même que ce soit aussi propre à ce que je sache.*

*M. LE MAIRE : Et bien les spectateurs constatent que compte tenu des mesures qui ont été prises c'est relativement propre quand même il n'y a pas eu de plaintes jusqu'à présent.*

*M. ABBEST : C'est surprenant.*

*M. LE MAIRE : Et bien oui. Ecoutez c'est avec l'expérience. On ouvre un cinéma, on lance les choses et puis au fur et à mesure on essaie d'ajuster et au mieux en faisant des économies.*

*M. BREZELLEC : Ce serait bien quand même, je rejoins ce que dit William ABBEST, parce qu'on a divisé par 2 mais on nous demande quand même 2.000 €, ce qui serait quand même si on veut être clair ce serait de savoir combien on a dépensé jusqu'ici et qu'est-ce qu'il nous reste à dépenser jusqu'à la fin de l'année. Cela me semble tellement.... Quelquefois il ne faut pas faire trop compliqué quand on peut faire simple. On a dépensé combien jusqu'ici.*

*M. LE MAIRE : La réponse est toute simple. Cela a été ramené à 10.000 € et il manque 2.000 €, donc cela fera 12.000 € et puis c'est tout voilà. Le contrat était pour un an mais il était à cheval sur l'année, il a été ajusté entre la fermeture du cinéma pendant 6 semaines etc.... Donc on va voter.*

*Après avoir comptabilisé les voix contre (10)*

*M. LE MAIRE : Bon on va continuer le vote mais si le cinéma est sale, on dira pourquoi. 4 abstentions et 9 pour.*

*M. LE MAIRE : Maintenant donc tout a été voté sauf un poste de 2.000 €.*

*M. LOUESDON : Non 2 postes.*

*M. LE MAIRE : Donc il y a les publications -2.000 €, qu'est-ce qui n'a pas été voté ?*

*M. LOUESDON : N'ont pas été votés les 2.000 € pour les flyers et les frais de nettoyage des locaux, soit 4.000 €.*

*M. LE MAIRE : Et bien je croyais que cela avait été voté, vous venez de le dire.*

*M. LOUESDON : non non à 10 contre, 9 pour, 4 abstentions.*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

*M. LE MAIRE : Ah d'accord. Bon cela n'a pas été voté.*

*M. LOUESDON : Il convient d'ajuster à ce moment là, de revenir et le 611 de la diminuer de 4.000 €.*

*M. LE MAIRE : Donc la sous-traitance générale passe de 7.900 € à 4.000 de moins. C'est-à-dire 3.900 € si mes calculs sont bons. Est-ce qu'il faut revoter ? Non c'est bon ? Philippe LOUESDON ce n'est pas la peine de revoter. Je vous remercie. Donc nous avons terminé l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 05.

\*\*\*\*\*

Comme après chaque conseil, la parole est donnée au public